

# Il faut se recentrer sur la protection prioritaire des enfants

..... OPINION .....



**PHILIP D. JAFFÉ**

VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT À L'ONU. PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE GENÈVE

**JEAN ZERMATTEN**

ANCIEN PRÉSIDENT DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT À L'ONU, JURISTE

Ces dernières semaines, en Suisse et de par le monde, l'éducation familiale s'est invitée dans le débat public. Ainsi, dans *Le Figaro* et dans *Le Monde*, des collectifs comptant chacun plusieurs centaines d'experts se sont affrontés par tribunes croisées sur la valeur de certaines pratiques éducatives. *Le Temps* aussi participe à la discussion. Comment envisager la parentalité dite positive et quel degré de punition ou de coercition lui associer? Sur la question du *time out*, au risque d'une excessive simplification, les uns estiment que des jeunes enfants dès 12 mois peuvent bénéficier de l'autorité parentale bienveillante mais davantage punitive, complétée par des explications, avec des mises à l'écart dans la chambre ou «au coin» pouvant aller jusqu'à trente minutes. Les autres remettent en cause l'éloignement sauf pour des enfants bien plus âgés et pour une durée maximale de quelques minutes. Bien que les échos de la recherche actuelle semblent favoriser les pratiques moins répressives, la punition comme sanction et le contrôle de son manquement par les parents restent un sujet très sensible.

On peut ici se poser la question de savoir si l'enjeu sous-jacent ne serait pas plutôt l'éducation familiale, serait-ce le signal d'une grogne sociale plus large d'une partie de la population qui estime que les droits parentaux sont attaqués et appelle à la résistance? Les indices en ce sens sont multiples, à l'international comme en Suisse. Aux Etats-Unis en Floride, une directrice d'école a été licenciée suite à des plaintes de parents dont les enfants avaient été exposés à des images de la célèbre statue de David intégral-

ment nue, l'un des chefs-d'œuvre de Michelangelo. Faut-il dès lors envisager de censurer la *Vénus de Milo* ou la *Vénus de Willendorf*? Toujours aux Etats-Unis, à la suite de campagnes menées par des parents influents, les interdictions légales commencent à pleuvoir dans les Etats plus conservateurs sur les méthodes et le contenu des cours d'éducation sexuelle. En Suisse, depuis plusieurs années, certains cercles remettent en question le bien-fondé de l'éducation sexuelle avant l'âge de la puberté et demandent qu'elle soit limitée aux faits biologiques. Même s'il est heureux que la majorité de la population et les autorités scolaires maintiennent une perspective plus large sur la sexualité et toute sa complexité humaine, la sonnette d'alarme retentit clairement.

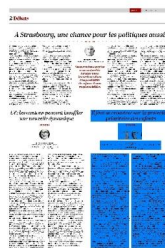
En ce mois de mars 2023, l'association Initiative de protection a distribué un tout-ménage qui informe que «La vie des enfants peut être détruite par les drag-queens» et appelle la population à ne pas exposer les enfants à de futurs spectacles valaisans et vaudois précis qui prôneraient «la déconstruction du genre (...), la confusion de l'identité enfantine et (...) la destruction de famille naturelle». Peut-être cette action est-elle inspirée des nouvelles lois proposées, par exemple dans l'Etat très conservateur de l'Oklahoma, pour interdire les spectacles de drag-queens dans l'espace public ou en présence d'enfants? A lire les explications de l'association Initiative de protection, il n'est pas possible d'ignorer en filigrane des prises de position idéologiques et politiques explicites.

Plutôt que de débattre sur les théories édu-

# LE TEMPS

Le Temps  
1209 Genève  
022 575 80 50  
<https://www.letemps.ch/>

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 35'127  
Parution: 6x/semaine



Page: 2  
Surface: 35'765 mm<sup>2</sup>



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

Ordre: 1094772  
N° de thème: 377.116  
Référence: 87650057  
Couverture Page: 2/2

catives, il nous semble primordial de nous recentrer sur les priorités de la protection des enfants. Le monde se prépare à célébrer le centenaire de l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant, dite Déclaration de Genève. Rédigée au sortir de la Grande Guerre, elle appelle notamment à protéger les enfants des ravages des conflits armés, à lutter contre l'exploitation sous toutes ses formes et contre la pauvreté, et à assurer les prestations nécessaires pour la qualité de sa santé et de son éducation. Elle va même plus loin, en demandant que l'enfant soit «élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités devront être mises au

service de ses frères». Avec une guerre à nos portes et des enfants traumatisés d'Ukraine et de bien d'autres horizons qui cherchent refuge en Suisse, avec des taux de maltraitance physique et sexuel encore bien trop élevés pour les petits Helvètes, sans parler du nombre effrayant d'enfants pauvres dans un des pays les plus riches du monde, et d'une crise profonde de la santé mentale des enfants, nous pensons que nous faisons face à des défis de taille et que nous devons nous méfier des effets de manche simplistes et opportunistes. Revenons à la protection essentielle des enfants qui en ont plus que jamais besoin. ■